

N° E16000415 / 38



# ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DE L'ISERE

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## ANNEXES

AU PROFIT DE LA SOCIETE CARRIERE D'ANNOISIN  
COMMUNE D'ANNOISIN- CHÂTELANS

PROJET DE POURSUITE D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION  
D'UNE CARRIÈRE DE CALCAIRE

MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT ET DE  
RECYCLAGE DE MATERIAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE  
du 5 Avril au 5 Mai 2017

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : <sup>(pourquille et ex luyron)</sup> autorisation d'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux minéraux naturels (matériaux bruts d'extraction de carrières) et TTD (recyclage de matériaux inertes extrinsèques), d'une station de travail de produits minéraux et d'une installation de compression St Carême d'Annoisin. Commune Annoisin Chatelans

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° DDPP-1C-2017-02-14 en date du 26 février 2017 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : 1ère

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Jean Pierre AYD02 qualité commissaire-enquêteur

Membres titulaires :

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants :

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du mercredi 5 avril 2017 au vendredi 5 mai 2017

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête :

Autres lieux de consultation du dossier :

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la mairie d'Annoisin Chatelans, ddpp-1c@isere.gouv.fr

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie d'Annoisin Chatelans, à la DAPP, 22 Avenue Doyen L. Weil CS6 38028 Grenoble Cedex 1

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 5 avril 2017 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les jeudi 13 avril 2017 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les vendredi 18 avril 2017 de 15h à 18h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les mercredi 26 avril 2017 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les vendredi 5 mai 2017 de 16h à 19h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Commissaire Enquêteur  
**APP**

PREMIÈRE JOURNÉE

es Permanence de 5 Avril 9 heures à 12H heures

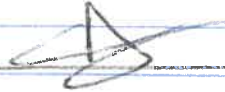
Observations de M<sup>re</sup> Rencontre avec Mme le Maire

Aucune personne n'est venue à la Permanence.



Permanence du Jeudi 13 Avril 2017 de 9H - 12H


Aucune personne ne s'est présentée à la Permanence.



Permanence du mardi 18 Avril 2017 de 15H - 18H.

Aucune personne ne s'est présentée à la Permanence.



25/4/2017 Je soussigné Raphaël QUESADA Directeur de La Pauvi ai consulté le dossier en mairie. Ce dossier me semble complet et satisfaisant en terme de qualité. La biodiversité a bien été prise en compte et les réaménagements proposés sont cohérents.  
Raphaël Quesada  La Pauvi 14 le Petit Cozane 35460 TRENT

Vu:

Le Commissaire Enquêteur



Permanence du 26 Avril 2017.  
de 9H - 12 H.

- Rencontre de Monsieur Piet responsable de la  
Camière -

- Rencontre avec Mme le maire -

Aucune observation sur ce registre



Permanence du 5 mai 2017  
de 16h - 19 H.

Rencontre avec Mme le maire

Aucune observation sur le registre

Rencontre avec M. Piet. Conclusions enquête

Cloture de l'enquête à 19 H.

par le Commissaire Enquêteur :



Vu:

Le Commissaire Enquêteur



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPTEVOZ

**ANNEE 2017 - SÉANCE DU 2 MAI**

Nombre de conseillers:	
En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	13
Pouvoirs :	2

Date de la convocation : 20 avril 2017

**Délibération N° 2017 – 21**

**OBJET : RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRE, DE MISE EN SERVICE D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX ET D'UNE ACTIVITE DE CONCASSAGE CRIBLAGE, AU LIEUDIT « LES COTES » PRESENTEE PAR LA SOCIETE CARRIERES D'ANNOISIN**

L'An deux mil dix-sept, et 2 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'Optevoz, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LANFREY, Maire.

**Nombre de présents :** 11 : MM. LANFREY Philippe, FRIED Serge, GUERPILLON Jacques, FRAUDIN Géraldine, ANTONIO Séverine, DESCHAMPS Roland, DOLCI Jérémie, DUPUIS Jérôme, LECOIN Jean-Paul, MAGNIN Sylvie, DECOSTERD Stéphanie.

**Absents excusé(s) :** 03 : FILLON Agnès qui a donné pouvoir à FRAUDIN Géraldine ; HERRERA Gaëlle qui a donné pouvoir à ANTONIO Séverine ; RIGAUDIER Stéphane

**Absent(s) :** 01 : MAUDUIT Ludovic

Conformément à la demande de Mr le Préfet de l'Isère, le maire rappelle que la commune doit, en tant que commune limitrophe, donner un avis, dans le cadre de l'enquête publique, sur le renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire, de mise en service d'une station de transit de produits minéraux et d'une activité de concassage criblage, au lieudit « les côtes » présentée par la Société Carrières d'Annoisin.

Chaque conseiller a été destinataire de la présentation générale du projet ainsi que de la carte permettant de situer la gravière sur la commune d'Annoisin.

Le maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur ce projet qui, portant sur un renouvellement d'exploitation, n'entraînent pas de contraintes supplémentaires pour la commune d'Optevoz.

Entendu l'exposé de Mr le maire sur le projet,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**DONNE** un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire, de mise en service d'une station de transit de produits minéraux et d'une activité de concassage criblage, au lieudit « les côtes » présentée par la Société Carrières d'Annoisin.

Le maire,

Philippe LANFREY



Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

## COMMUNE DE SICCIU SAINT JULIEN CARIZIEU

Département : ISERE  
Arrondissement : LA TOUR DU PIN  
Canton de : CREMIEU

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives présentée par la société « Carrières d'Annoisin » sur la commune d'Annoisin Chatelans.**

L'an deux mille dix-sept et le 03 mai à 20h00.

Le conseil municipal de la commune de Siccieu St Julien Carisieu dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lemoine Eric, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14.

Date de la convocation : 25/04/2017.

Présents : Mesdames Bievliet Ghislaine, Dumortier Elodie, Gippet Anne, Legland Bernadette et Messieurs Brun Olivier, Chatelin Christophe, Descours Michel, Lemoine Eric, Letellier Christian, Richard Christian.

Absents excusés : Mesdames Charrier Sylvie, Gianoli Alexandrine et Messieurs Mechin Patrick et Pratabuy Gilles

Procurations : De Madame Charrier Sylvie à Monsieur Descours Michel, de Madame Gianoli Alexandrine à Monsieur Brun Olivier, de Monsieur Mechin Patrick à Madame Legland Bernadette et de Monsieur Pratabuy Gilles à Monsieur Christophe Chatelin.

Secrétaire de séance : Monsieur Brun Olivier.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que La société CARRIERES D'ANNOISIN a adressé à la direction départementale de la protection des populations de l'Isère une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière de roches située sur le territoire de la commune d'Annoisin Chatelans.

Ce projet est soumis à une enquête publique d'une durée de trente et un jours consécutifs, du 5 avril au 5 mai 2017 inclus, qui se déroulera sur la commune d'Annoisin Chatelans.

La commune de Siccieu Saint-Julien Carizieu étant située dans le périmètre d'affichage, il appartient au conseil de formuler son avis sur ce projet dès le début de l'enquête publique.

Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

➤ *Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 3 abstentions, 1 voix contre et 10 voix pour des suffrages exprimés :*

De donner un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière de roches située à Annoisin Chatelans déposée par la société Carrières d'Annoisin.

Ainsi fait et délibéré à Siccieu Saint Julien Carisieu, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire



Certifiée exécutoire par publication et transmission à la Sous-préfecture de la Tour du Pin le  
Conformément aux dispositions du code de justice administratives, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de réception en Sous-Préfecture de la Tour du Pin
- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale

2 mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale  
de la protection des populations

Service installations classées

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Françoise Chavet  
Téléphone : 04.56.59.49.34  
Mél : francoise.chavet@isere.gouv.fr

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**INSTALLATIONS CLASSÉES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de VERNAS.....certifie qu'un avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société CARRIÈRES D'ANNOISIN afin de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière calcaire et de mettre en service une installation de traitement de matériaux et une activité de recyclage par concassage criblage sur la commune d'ANNOISIN CHATELANS, lieu-dit « Les Côtes ».

a été affiché dans la commune de : VERNAS.....

du 13/03/2017..... (soit au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 08/05/2017.....inclus (date de fin de l'enquête).

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 16/05/2017  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature



**Nombre de conseillers en exercice :** 11  
**de présents :** 9  
**de votants :** 9

## COMMUNE DE VERNAS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix sept, le 05 avril, le conseil municipal de la Commune de VERNAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur MORGUE Léon-Paul, Maire

**PRÉSENTS :** Monsieur MORGUE Léon-Paul, Monsieur CAROFF Baptiste, Monsieur SAGE Gilles, Madame VUILLEMIN Andrée, Madame CADIER Karine, Madame CHAPOT Annie, Monsieur MOIROUD Fabrice, Monsieur LOUIS Pascal, Madame VIALLET Bernadette

**ABSENTS :** Madame PEYRONNET Dominique, Monsieur DETRIEUX Julien

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** CAROFF Baptiste

### **2017 – 07 AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE ROCHES MASSIVES PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ " CARRIÈRE D'ANNOISIN " SUR LA COMMUNE D'ANNOISIN-CHATELANS.**

Vu la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche calcaire, de mise en service d'installations de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux sur le territoire de la commune d'Annoisin-Chatelans, lieu dit "Les Côtes" adressée à la direction départementale de la protection des populations de l'Isère en date du 10 novembre 2016 par la société Carrière d'Annoisin.

Vu l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2017-02-17 du 24 février 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, Monsieur le Maire informe que:

l'affichage concernant cette ouverture a été effectué conformément à la loi,  
le dossier de demande d'autorisation a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal, après consultation du dossier,  
**EMET** un avis favorable à cette demande d'autorisation.

**VOTE POUR: 9**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

ARRIVÉ LE  
21 AVR. 2017  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Le Maire

Léon-Paul MORGUE





**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux mil dix-sept, le 11 mai à 19h00  
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Alain MOYNE-BRESSAND, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2017

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSON, MM.  
COGNET, DEMARS Mme DEMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC,  
GEOFFRAY, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MAGNIN-  
FIAULT, MICHELLAND, NARTZ, Mme PELLETIER, Mmes SALAGNON, SALERNO

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. N'KAOUA à M. GASC, M. ROCHE à M. FLORES, Mme  
SAUVAGEOT à Mme SALAGNON

Mme CLAPISSON a été élue secrétaire.

N° D2017\_40

**AVIS DE LA COMMUNE DE CREMIEU SUR LA POURSUITE ET L'EXTENSION D'ACTIVITES  
DE LA CARRIERE D'ANNOISIN CHATELANS – SOCIETE CARRIERES D'ANNOISIN**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 5 avril  
2017 au 5 mai 2017 pour la poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche de  
calcaire, de mise en service d'une installation de traitement de matériaux et d'une activité de  
recyclage par concassage criblage sur la commune d'Annoisin Chatelans au lieu-dit « Les Côtes »


Selon les dispositions de l'article R. 512-20 du code de l'environnement, la commune de Crémieu  
doit se prononcer et émettre un avis sur cette poursuite d'activités dans les quinze jours suivant la  
clôture de l'enquête publique.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cette poursuite et  
extension d'activités de cette carrière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Avis favorables : 5  
Avis défavorables : 15  
Abstention : 3

- **EMET** un avis défavorable sur la poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de  
roche de calcaire, de mise en service d'une installation de traitement de matériaux et d'une  
activité de recyclage par concassage criblage sur la commune d'Annoisin Chatelans au  
lieu-dit « Les Côtes »

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait conforme  
Le Maire, 



**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**de présents : 12**  
**de votants : 14**

## **COMMUNE DE LEYRIEU**

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept , le 23 mars, le conseil municipal de la Commune de LEYRIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur BRENIER Jean-Yves, Maire

**PRÉSENTS :** Monsieur BRENIER Jean-Yves, Monsieur BRYNIARSKI Christophe,, Monsieur CROLLARD Jean-Paul, Monsieur ZIMMERMANN Philippe, Madame DOUTEL Estelle, Madame BALLANDRAS Florence, Madame DOLCI Armelle, Monsieur GRANGER Jean-Philippe, Madame LAPERETTE Josiane, Madame PERRIN Monique, Monsieur SPERANDIO David, Monsieur VERNE Christophe,

**ABSENTE EXCUSÉE:** Madame COUTURIER delphine

**PROCURATION:** Monsieur DUPRAS Christophe à Monsieur BRENIER Jean-Yves et Monsieur CHABUEL Yohann à Monsieur VERNE Christophe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** BRYNIARSKI Christophe

### **2017 – 05 AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE ROCHES MASSIVES PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ " CARRIÈRE D'ANNOISIN " SUR LA COMMUNE D'ANNOISIN-CHATELANS.**

Vu la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche calcaire, de mise en service d'installations de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux sur le territoire de la commune d'Annoisin-Chatelans, lieu dit "Les Côtes" adressée à la direction départementale de la protection des populations de l'Isère en date du 10 novembre 2016 par la société Carrière d'Annoisin.

Vu l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2017-02-17 du 24 février 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, Monsieur le Maire informe que:

- l'affichage concernant cette ouverture a été effectué conformément à la loi,
- le dossier de demande d'autorisation a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal, après consultation du dossier,

**EMET** un avis favorable à cette demande d'autorisation.

**VOTE POUR: 14**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.



Le Maire  
Jean-Yves BRENIER



MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS  
BP 13  
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 MARS 2017**

L'an deux mil seize, le 27 mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	21/03/2017
Présents :	20	Date d'affichage :	21/03/2017
Votants :	22	Date de publication	28/03/2017

Etaient présents : Mmes et Mrs AGUIAR Géraldine, AURIA Danielle, BARTELDT Carole, BEKHIT Thierry, BOURDELAIX Evelyne, BOUCHET Bernard, BROTTET Chantal (arrivée à 19 h 40), CLUZEL Marie-Christine, CROISSANT Valérie, DESCAMPS Gil, DI MARCO Jean-Pierre, FAGAY Colette, FAUCHE Alban, GALIEU Joris, GARNIER Sophie, GASC Patrice, LEVY Henri, MAVEL Christelle, REIX Stéphane, RIGOLLET Régis,

Etaient absents excusés : BERT Isabelle (pouvoir à Ch. Brottet) ; DAUTRIAT Alain (pouvoir à Th. Bekhit) ; TIRANNO Gina

Secrétaire de séance : AGUIAR Géraldine

<b>DELIBERATION n° 2017-043</b>	<b>ADMINISTRATION :</b> Avis sur le projet d'autorisation de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche de calcaire, de mise en service d'une installation de traitement de matériaux et d'une activité de recyclage par concassage criblage sur la commune d'Annoisin Chatelans
---------------------------------	--

**Rapporteur :** Thierry BEKHIT

La Société CARRIERES D'ANNOISIN a adressé aux services Préfectoraux une demande d'autorisation de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche de calcaire, de mise en service d'une installation de traitement de matériaux et d'une activité de recyclage par concassage criblage sur la commune d'Annoisin Chatelans au lieu-dot « Les Côtes ».

Ce projet sera soumis à une enquête publique du 5 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus, qui se déroulera sur la commune d'Annoisin Chatelans.

La commune de Saint Romain de Jalionas étant située dans le périmètre d'affichage, le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique.

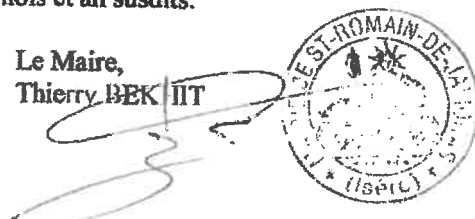
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par : **21 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **1 ABSTENSION**

- ↳ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche de calcaire, de mise en service d'une installation de traitement de matériaux et d'une activité de recyclage par concassage criblage sur la commune d'Annoisin Chatelans au lieu-dot « Les Côtes ».
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Direction Départementale de la Protection des Population, service installations classées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry BEK HIT



Transmis à la Sous-Préfecture de  
LA TOUR DU PIN  
Pour contrôle de légalité

Le

Commune de **SAINT-VULBAS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23

du 31 mars 2017

Département  
**AIN**  
Arrondissement  
**BELLEY**  
Canton  
**LAGNIEU**

**NOMBRE**

de conseillers en exercice : 14  
de présents : 13  
de votants : 14

**OBJET**

**Enquête Publique du 5 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus –  
Demande d'autorisation présentée par la Sté CARRIERES D'ANNOISIN de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière et de mise en service d'une station de transit de produits minéraux et d'une activité de concassage criblage à ANNOISSIN CHATELANS**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 avril 2017 et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 mars 2017.

Le Maire,  
  
**Marcel JACQUIN**

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-VULBAS**, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel **JACQUIN**, Maire.

Etaient présents : Jacques **ROLLAND**, Daniel **DALLERY**, Jean-Louis **GREAU**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Sylvain **BOUVIER**, Corinne **DRUHET**, Gisèle **PLAZA**, Lucienne **MARTIN**, Patricia **GUENEAU**, Fabrice **MONNERY**, Rémy **BARGE** et Jean-Yves **NOEL**

Etait excusée : Mara **PHILIP**  
Procuration : Mara **PHILIP** à Gisèle **PLAZA**


Un scrutin a eu lieu, Madame Gisèle **PLAZA** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la demande d'autorisation présentée par la Sté **CARRIERES D'ANNOISIN** de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière et de mise en service d'une station de transit de produits minéraux et d'une activité de concassage criblage.

Cette demande est soumise à enquête publique d'un mois dans la commune d'**ANNOISSIN CHATELANS**, du 5 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Le Maire,  
  
**Marcel JACQUIN**



ix au Canada ou "sont tombés en amour pour le Québec".

elle qui s'est tenue à Ambéry a permis de communiquer sur les nombreuses activités de 2016 dont le nps fort d'une participation r un stand très visité à la e de La Roche-sur-Foron chexpo) car l'invité d'honneur était le Québec. s étudiants qui participent x échanges intermunicipas (11 en 2016) reviennent jours enchantés d'avoir u une expérience extraordinaire.

nnecy va fêter un niversaire important accueil des stagiaires est occasion d'un convivial rassemblement de l'association. s différents secteurs participent au prix littéraire et ornisent la célèbre dictée ncophone (sur Annemas-et Faverges) et s'associent x événements de leurs

communes. Pour fêter les 30 ans du pacte d'amitié entre Annecy et Sainte-Thérèse du Québec, une équipe dynamique a déjà prévu des grands moments d'échange et de rencontre entre les villes amies.

ALQ, présidée par Bernard Rouly, accueille au conseil d'administration Élise Moenne-Loccoz de Thonon-les-Bains, qui va s'engager aux côtés de Denise Delsaut dans l'important dossier des échanges d'étudiants ainsi que Andrée Aegerter de Grenoble) et Gilles Rigaut d'Annemasse.

La prochaine réunion se tiendra à Annecy le 8 avril.

Contact : ALQ maison des associations, boîte n° 55, complexe Martin Luther King, 74100 Annemasse. Courriel : alpeslemanquebec@free.fr

## SANTÉ

### Aide aux stomisés

ISÈRE L'association d'Informations sur la stomie et aide aux stomisés (IAS) départementale organise son assemblée générale le samedi avril à 9 h 45 au restaurant "Le crocodile" à Saint Martin Hères. Permanences tous

les deuxièmes samedi de chaque mois de 14 h à 16 h au centre social Abbaye, 1, place de la commune de 1871. 38100 Grenoble. Tél. 04 76 75 23 08. Adresse Mail : iasdauphine@hotmail.fr

## CHU GRENOBLE ALPES

### Recherche de patients insuffisants reineux pour une étude clinique

ISÈRE Vous êtes une personne âgée de plus de 18 ans, vous êtes traité ou suivi pour une insuffisance rénale et vous pensez être des apnéiques, un trouble du sommeil (fatigue, somnolence durant la journée, ronflement, essoufflement...). Si vous répondez à ces différents critères et que vous êtes intéressé

par la participation à une étude clinique menée par l'équipe du Pr Pépin, au Centre hospitalier universitaire (CHU) Grenoble Alpes, vous pouvez contacter, du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h, les numéros suivants : 04 76 76 92 65 ou 04 76 76 72 44 ou 04 76 76 69 18.

## MAIRIE DE VILLARD-DE-LANS

Un état des lieux a été effectué récemment dans le cimetière communal. Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L. 2223-17 et L.2223-18 du code général des collectivités territoriales. Nous vous informons que la liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière ainsi qu'à l'entrée de la mairie.

804261100

## COMMUNE DE LIVET-ET-GAVET

### Arrêté préfectoral fixant la liste des immeubles présumés sans maître

L'arrêté préfectoral n° 38-2016-05-13-003 en date du 13 mai 2016 a constaté que les biens immobiliers satisfaisants aux conditions prévues au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques situés à LIVET-et-GAVET et cadastrés : Section B - N° Plan 760 Section F - N° Plan 11, N° Plan 15, N° Plan 16, N° Plan 342, N° Plan 389, N° Plan 448, N° Plan 449, N° Plan 1561 N° Plan 1562, N° Plan 1565, N° Plan 1566, N° Plan 1567, N° Plan 1568, N° Plan 1569, N° Plan 1570 Sont présumés vacants sans maître. Dans le cas où le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le bien est présumé sans maître. A l'issue de ce délai, après notification de cette présomption par le préfet, la commune peut par délibération incorporer les biens dans le domaine communal. A défaut, la propriété est attribuée à l'Etat.

809464200

## COMMUNE D'HUEZ

### Avis rectificatif d'enquête publique pour le réaménagement d'une piste de ski sur le front de neige secteur du Signal Piste des Hirondelles

La fermeture de l'enquête publique est le vendredi 7 avril 2017 à 18 h 00 et non le jeudi 7 avril 2017.

809567600

## Enquêtes publiques

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

#### Service installations classées

### Avis d'enquête publique sur la commune d'Annoisin-Chatelans du 5 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus

L'enquête d'une durée de 31 jours concerne la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire, de mise en service d'une station de transit de produits minéraux et d'une activité de recyclage par concassage criblage situées lieu-dit "Les Côtes" sur la commune d'Annoisin-Chatelans présentée par la société Carrière d'Annoisin (siège social : 50, chemin des Essards, 01310 Poilliat)

Le dossier de demande d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable en mairie d'Annoisin-Chatelans pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la protection des populations - service Installations classées- (DDPP) 22, avenue Doyen Louis-Weil, 38000 Grenoble (tel 04.56.59.49.34)

Le commissaire enquêteur titulaire M. Jean-Pierre AYMOZ, recevra les observations et propositions du public en mairie d'ANNOISIN-CHATELANS :

- mercredi 5 avril 2017 de 9 h à 12 h
- jeudi 13 avril 2017 de 9h à 12h
- mardi 18 avril 2017 de 15h à 18h
- mercredi 26 avril 2017 de 9h à 12h
- vendredi 5 mai 2017 de 16h à 19h (clôture)

Pendant la durée de l'enquête ces observations et propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur, par écrit en mairie d'ANNOISIN-CHATELANS ou par voie électronique à :

ddpp-ic@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Thierry Dannenmuller, gérant de la société Carrière d'Annoisin (tel : 04.74.22.21.45) ou consultée dans le dossier mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr)

Toute personne intéressée pourra à l'issue de l'enquête publique prendre connaissance à la DDPP de l'Isère et en mairie d'Annoisin-Chatelans du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui seront également publiés sur le site internet des services

## COI DE MONTBONN

### Approbation de la révision

Par délibération en date du 10/01/2017, le COI a approuvé la révision du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée au secrétariat de la mairie. Le dossier est tenu à la disposition des habitants d'ouverture, et

808637900

## DÉCISIONS

### Tribunal de

Le Directeur Régional des Finances et de la Charité de la succession de Monsieur I le 31/01/2009 à La Tronche ( de règlement du passif. Référen

809287400

Le Directeur Régional des Finances et de la Charité - 69268 Lyon de la succession de Monsieur I le 31/01/2009 à La Tronche ( de règlement du passif. Référen

809322000

Le Directeur Régional des Finances et de la Charité - 69268 Lyon de la succession de Monsieur I le 31/01/2009 à La Tronche ( de règlement du passif. Référen

809365300

Le Directeur Régional des Finances et de la Charité - 69268 Lyon de la succession de Madame le 06/10/2011 à St-Etienne-de-Foy ( de règlement du pas

809525100

## VIES DE

### Constitutio

## AVIS DE C

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/01/2017, il a été constaté que la société LBO AUDIT SARL a exercé des missions de conseil en matière de gestion de la société LBO AUDIT SARL. L'objet de la mission est l'exercice des missions de conseil en matière de gestion de la société LBO AUDIT SARL. Le siège social est situé à La Tronche (38). Le capital est de 2 000 euros. Le gérant est M. LAMBERSEND St-Hilaire. Le dossier est tenu à la disposition des habitants d'ouverture, et

805998800

### Diss

### KA

Société à Responsabilité Limitée  
Siège social : 61, avenue de la République  
38860 MONTBONN  
R.C.S. 533 96

**ous les jours,  
vous avez la  
parole  
dans le journal**

es nous part de vos  
arques ou commentaires  
l'actualité en écrivant à

**orum@leprogres.fr**  
as publierons les  
leurs moments de vos  
xions.



**Vous pouvez,  
également voter  
pour la**

**Question du jour  
sur leprogres.fr**



is souhaitez  
iciper à l'évolution  
votre journal,  
nez votre avis  
venez **panéliste**  
vous inscrivant sur  
**w.leprogres-panel.com**



**Vous êtes témoin  
d'un événement ou**

## AVIS

### Enquêtes publiques

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

##### Service installations classées

#### Avis d'enquête publique sur la commune d'Annoisin-Chatelans du 5 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus

L'enquête d'une durée de 31 jours concerne la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire, de mise en service d'une station de transit de produits minéraux et d'une activité de recyclage par concassage criblage situées lieu-dit "Les Côtes" sur la commune d'Annoisin-Chatelans présentée par la société Carrière d'Annoisin (siège social : 50, chemin des Essards, 01310 Polliat)

Le dossier de demande d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable en mairie d'Annoisin-Chatelans pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la protection des populations - service installations classées- (DDPP) 22, avenue Doyen Louis-Weil, 38000 Grenoble (tel 04.56.59.49.34)

Le commissaire enquêteur titulaire M. Jean-Pierre AYOZ, recevra les observations et propositions du public en mairie d'ANNOISIN-CHATELANS :

- mercredi 5 avril 2017 de 9 h à 12 h
- jeudi 13 avril 2017 de 9h à 12h
- mardi 18 avril 2017 de 15h à 18h
- mercredi 26 avril 2017 de 9h à 12h
- vendredi 5 mai 2017 de 16h à 19h (clôture)

Pendant la durée de l'enquête ces observations et propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur, par écrit en mairie d'ANNOISIN-CHATELANS ou par voie électronique à :

ddpp-ic@isere.gouv.fr  
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Thierry Dannenmuller, gérant de la société Carrière d'Annoisin (tel : 04.74.22.21.45) ou consultée dans le dossier mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr)

Toute personne intéressée pourra à l'issue de l'enquête publique prendre connaissance à la DDPP de l'Isère et en mairie d'Annoisin-Chatelans du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

803866900

### Plan local d'urbanisme

#### Commune de Curtafond (Ain)

#### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération du 7/03/2017, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme  
Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 31 mars 2017

Le dossier du PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture  
809270200

## DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

### Tribunal de grande instance

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, domicilié 3, rue de la Charité, à Lyon cedex 02 (69268), curateur de la succession de Monsieur DEGLETAGNE Benoit, décédé le 08/05/2012 à Villereversure (01), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence : 0692810159.  
809078000

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse en date du 15/02/2017, Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, domicilié 3, rue de la Charité, Lyon cedex 02 (69268), a été nommé curateur de la succession vacante de Monsieur DA SILVA NEVES José divorcé, décédé le 12/07/2016 à Oyonnax (01). Référence : 0698013999. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
809086000

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse en date du 15/02/2017, Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, domicilié 3, rue de la Charité, Lyon cedex 02 (69268), a été nommé curateur de la succession vacante de Monsieur SERVINO Francois Jean divorcé, décédé le 20/11/2010 à Bron (69). Référence : 0698014000. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
809087200

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse en date du 15/02/2017, Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, domicilié 3, rue de la Charité, Lyon cedex 02 (69268), a été nommé curateur de la succession vacante de Madame AUGEZ Germaine Yvette Veuve MOREL, décédée le 21/03/2016 à St-Trivier-sur-Moignans (01). Référence : 0698014002. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
809087500

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, domicilié 3, rue de la Charité - Lyon cedex 02 (69268), curateur de la succession de Monsieur MENAND Maurice, décédé le 27/05/2011 à Champagne-en-Valromey (01), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence : 0692812426.  
809140600

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, domicilié 3 rue de la Charité, 69268 Lyon cedex 02, curateur de la succession de Mme LAURAND Marie Denise, décédée le 17/03/2013 à Châtillon-sur-Chalaronne (01), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence : 0692810732.  
809283600

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, 3 rue de la Charité, 69268 Lyon cedex 02, curateur de la succession vacante de Madame Pierrette Henriette MARTINO, décédée le 26/03/2014 à Belley (01) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence : 0692812052.  
809294800

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, 3, rue de la Charité - 69268 Lyon cedex 02, curateur de la succession de Madame Odette Henriette SANS, décédée le 12/05/2013 à Reyrieux (01) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence : 0692810968.  
809328700

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes, 3, rue de la Charité - 69268 Lyon cedex 02, curateur de la succession de Madame Maryse Jeannine CAPEL, décédée le 21/08/2012 à Bellegarde-sur-Valsérine (01) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence : 0692811801.  
809333000

## VIES DES SOCIÉTÉS

### Transferts de siège social

#### RHONE AIN BETON

**Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros**  
Siège : 1151, route de Donsonnas 01240 Certines  
804368678 RCS de Bourg-en-Bresse

Le 29/03/2017, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 414, avenue de la Plage, 69400 Villefranche-sur-Saône à compter du 01/04/2017. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de Villefranche-sur-Saône.

953036400

## VOTRE CONTACT

**APPELS D'OFFRES  
AVIS ADMINISTRATIFS  
ET ANNONCES LEGALES**

A2017C02138

**DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS**

**Service Installations classées**

**Avis d'enquête publique  
sur la commune  
d'ANNOISIN CHATELANS  
du 5 avril 2017 au 5 mai 2017  
inclus**

L'enquête d'une durée de 31 jours concerne la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire, de mise en service d'une station de transit de produits minéraux et d'une activité de recyclage par concassage criblage situées lieu-dit «Les Côtes» sur la commune d'Annoisin Chatelans présentée par la société Carrière d'Annoisin (siège social : 50, Chemin des Essards 01310 Polliat).

Le dossier de demande d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable en mairie d'Annoisin Chatelans pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations - service installations classées- (DDPP) 22 avenue Doyen Louis Weil 38000 Grenoble (tel 04.56.59.49.34).

Le commissaire enquêteur titulaire M. Jean-Pierre AYZOZ, recevra les observations et propositions du public en mairie d'ANNOISIN CHATELANS :

- mercredi 5 avril 2017 de 9h à 12h
- jeudi 13 avril 2017 de 9h à 12h
- mardi 18 avril 2017 de 15h à 18h
- mercredi 26 avril 2017 de 9h à 12h
- vendredi 5 mai 2017 de 16h à 19h (clôture).

Pendant la durée de l'enquête ces observations et propositions pourront également être adres-

sées au commissaire enquêteur, par écrit en mairie d'ANNOISIN CHATELANS ou par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Thierry DANNENMULLER, gérant de la société Carrière d'Annoisin (tél : 04.74.22.21.45) ou consultée dans le dossier mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne intéressée pourra à l'issue de l'enquête publique prendre connaissance à la DDPP de l'Isère et en mairie d'Annoisin Chatelans du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

A2017C02136

**Commune de SERMERIEU**

**Arrêté prescrivant la  
modification n°1 du  
Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté n°31 en date du 17 mars 2017 le maire de la commune de SERMERIEU a décidé de prescrire la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sermérieu.

Un exemplaire de cet arrêté est affiché en Mairie.

Commune de Sermérieu, 60 place de la mairie, 38510 SERMERIEU.

**ARRONDISSEMENT  
DE VIENNE**

A2017C02120

**Commune de CHUZELLES  
(Isère)**

**Avis de mise  
à l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'intérêt général de la construction d'une salle d'animation culturelle, festive et sportive et la mise en compatibilité du PLU de la commune de CHUZELLES du 26 avril 2017 au 30 mai 2017.

La déclaration de projet porte sur la construction d'une salle d'animation culturelle, festive et sportive sur une parcelle classée en zone agricole au PLU.

La réalisation de ce projet entraîne :

- Le classement de la parcelle du projet en zone urbaine avec la création d'un secteur spécifique au sein de la zone Ua, réservé aux équipements publics et d'intérêt collectif,
- La suppression de l'emplacement réservé sur le chemin du Riollet,
- La définition d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation garantissant le programme attendu,
- La mise en compatibilité du PLU entraîne un complément dans le rapport de présentation (pièce n°1), la modification du plan de zonage du PLU (pièce n°4) ainsi que dans les orientations d'aménagement et de programmation (pièce n°3) et dans le règlement écrit (pièce n°5).

Cette procédure a été prescrite par la délibération du 29 juin 2016 du Conseil Municipal et engagée par arrêté du Maire du 19 octobre 2016.

Au terme de l'enquête portant sur l'intérêt général de la construction d'une salle d'animation culturelle, festive et sportive et la mise en compatibilité du PLU, la déclaration de projet sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Madame Florence

GUYARD-BOUATEILLER.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un registre papier est consultable en mairie siège de l'enquête, 1 place de la mairie 38200 CHUZELLES : - les mardis et jeudis de 8H30 à 11H30, - les mercredis et vendredis de 15H45 à 18H45.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Chuzelles -Madame GUYARD-BOUATEILLER, Commissaire enquêteur, 1 Place de la mairie, 38200 CHUZELLES ou à l'adresse de messagerie électronique suivante :

mairie@mairie-chuzelles.fr avec la mention en objet : « Déclaration de projet Chuzelles – À l'attention du Commissaire Enquêteur ».

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHUZELLES, salle du Conseil Municipal, pour recevoir ses observations : - Mercredi 26 avril 2017 de 16h à 18h, - Vendredi 12 mai 2017 de 16h à 18h30, - Mardi 30 mai 2017 de 9h à 11h.

Le dossier d'enquête est consultable à l'adresse du site Internet suivant :

www.mairie-chuzelles.fr, ainsi que sur un poste informatique à disposition du public en mairie.

La déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Mairie de CHUZELLES.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire.

COMMUNE DE LA BOISSE

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Commune de LA BOISSE  
- 49 place Marcel Vianet - 01120 LA BOISSE - Tél 04 78 06 22 18  
Courriel : [travaux@ville-la-boisse.fr](mailto:travaux@ville-la-boisse.fr)  
Personne responsable du marché : M. le Maire

Objet du marché : Mise en accessibilité PMR - Salle polyvalente de LA BOISSE  
Procédure : Procédure adaptée suivant article 27 du décret 2016-360 du 26 mars 2016

Type de marché de travaux : Exécution  
L'avis implique un marché public

Décomposition au lot :  
00 générale  
01 terrassement - VRD - macronnes  
02 plâtrerie - peinture  
03 menuiserie bois - serrurerie - signalétique  
04 électricité - plomberie  
05 électricité - courants forts  
06 plomberie - serrurerie  
Les variantes ne sont pas acceptées

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 4 semaines

Le mois prévisionnel de début effectif des travaux est : le 4 septembre 2017

Le dossier est téléchargeable sur le site-plateforme : [www.volexcel.fr](http://www.volexcel.fr) onglet marchés publics.

PiL à remettre à : Commune de LA BOISSE - 49 place Marcel Vianet - 01120 LA BOISSE

- Cachet en Recommandé AR ou remis en mains contre récépissé

Ouverture : Lundi/Mardi/Jeu 09h00-12h00/13h30-16h30 - Mercredi 09h00-12h00 - Vendredi 09h00-12h00/13h30-17h00

Critères d'attribution : Montant de l'offre 40 %, valeur technique, moyens décaisés (suivant du minimum technique misé par le candidat) 60 %

Date limite de réception des offres : Vendredi 29/04/2017 à 12h00, dernier délai

Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres

Renseignements complémentaires d'ordres :

- administratif : Mairie de LA BOISSE

- technique : GNP ARCHITECTURE (agence@gnparchitecture.fr)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2017

ATX - VA08694 - 070417

## SERVICES - FOURNITURES

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :  
COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS, Téléphone : 04.80.20.47.33 -  
Téléfax : 04.80.20.47.50

2- MODE DE FABRICATION CHOISI : Procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 26 mars 2016)

3- OBJET DU MARCHE : Sécurisation des bâtiments scolaires du Centre et d'Adèle, Lot 2 Menuiserie, serrurerie.

5- FORME DES ENGAGEMENTS  
Travaux urgents ou Groupement solidaire  
Délai de validité des offres : 90 jours

6- JUSTIFICATIONS A FOURNIR QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES TECHNIQUES DES CANDIDATS  
- lettre de candidature et déclaration du candidat dûment remplie et complétée des critères sociaux et sociaux, conformément aux articles 18 et suivants du décret n°2016-360 du 26 mars 2016,  
- potentiel de l'entreprise matériel, personnel, chiffres d'affaires des trois dernières années

7- CRITERES D'ATTRIBUTION : - Prix (80) - Valeur technique de l'offre (40)

8- LIEU OU RETIRER LE DOSSIER : Mairie de Divonne-les-Bains - Service Achats, 73 avenue des Thèmes - 01220 DIVONNE-LES-BAINS  
Tél 04.80.20.47.33 - Fax 04.80.20.47.50 -  
adresse e-mail : [travaux@divonne.fr](mailto:travaux@divonne.fr)  
<http://www.volexcel.fr> (onglet marché public)

9- DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
- Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de : COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - M<sup>me</sup> NURICH Thérèse - Tél : 04 50 20 47 33  
- Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de : COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - M. SILLON Erican - Tél 06 78 58 32 76  
- Langue de rédaction des offres : Française

10- ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES : Support papier  
Mairie de Divonne-les-Bains - Service Achats, 73 avenue des Thèmes - 01220 DIVONNE-LES-BAINS  
Voie électronique : <http://www.volexcel.fr> (onglet marché public)

11- DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 5 Avril 2017  
ASB - VA08694 - 070417



# AVIS RECTIFICATIF

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Mairie de BELLEY - 11 bd de Verdun - 01300 BELLEY

Objet du marché : Appel à projets - Cession d'emplacements fonciers pour la réalisation d'un complexe immobilier - Grande Instance

Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence

Type de procédure : Autre

Catégorie : Services

Modification :

Date et heure limite de dépôt des projets : Au lieu du 16 avril 2017, le mardi 30 mai 2017 à 12h00.

ASB - VA086971 - 070417

## ÉTUDES - MAÎTRISE D'ŒUVRE



# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Mairie de BELLEY 11 bd de Verdun, 01300 BELLEY - Tél 04 79 42 23 12

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Construction polo petite enfance

1- Mode de passation : Procédure adaptée (Art. 27 du décret n°2016-360 du 26 mars 2016)

2- Afflottement : Lot unique

3- Critères de sélection des offres :  
- Prix des prestations (50 %)  
- Valeur technique (50 %)

4- Date de limite de remise des offres : 16 mai 2017 à 12h00

5- Lieu d'obtention des renseignements administratifs : Ville de BELLEY - 11 bd de Verdun - 01300 BELLEY - Tél 04 79 42 23 12

6- Lieu d'obtention des renseignements techniques : Ville de BELLEY - Services techniques - 11 bd de Verdun - 01300 BELLEY - Tél 04 79 42 23 36 - E-mail : [technique@belley.fr](mailto:technique@belley.fr)

7- Lieu de retrait des dossiers de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme : [www.volexcel.fr](http://www.volexcel.fr) - onglet marchés publics

8- Conditions de remise des offres : Les offres seront envoyées par pli recommandé avec AR ou remis en mains contre récépissé à Ville de BELLEY - Services Marchés Publics - 11 bd de Verdun - 01300 BELLEY

9- Date d'expiration à la publication : 4 avril 2017

ASB - VA08694 - 070417

# AVIS D'ATTRIBUTION

LOGIDIA

## AVIS D'ATTRIBUTION

Site à Paris ATX - VA08360, annonce du vendredi 10 février 2017

01670 FELLENS - Le Péronnet II - Construction de 6 pavillons

Maitre d'ouvrage : LOGIDIA - 247 chemin de Bellevue - 01800 PERDONNET - Tél : 04 74 82 17 40

Liste des entreprises attributaires :

01- Terrassement - VRD - Espaces verts : GUILLEMIN TP FERRE ET FILS SARL - 01680 CHAUVIGNY - 129 882 € HT

02- Maçonnerie AIR CONSTRUCTION - 01000 SAINT-GENIS-LES-BOURG - 216 185,05 € HT

03- Charpente - Couverture - Zinguerie - Bardage BOURDON FRESNES - 01360 SAINT-CYR-SUR-MENTION - 104 265 € HT

04- Revêtement de façade projeté NOVA DECO - 71800 PRISSÉ - 24 098,40 € HT

05- Menuiseries extérieures MENUISERIE DESNOYER - 01570 FELLENS - 48 119 € HT

06- Portes de garage MENUISERIE DESNOYER - 01570 FELLENS - 2 400 € HT

07- Menuiseries intérieures bois : MENUISERIE DESNOYER - 01570 FELLENS - 10 545 € HT

08- Isolation - Plâtrerie - Peinture AIR MENUISERIE - 01000 BOURG-EN-BRESSE - 58 818,47 € HT

09- Carrelage - Finitions MOC - 42800 PRECIEUX - 38 098,40 € HT

10- Plomberie - Chauffage gaz - Ventilation : COCHET - 01290 CROTTEY - 41 518,09 € HT

11- Electricité - Courants faibles - ANGELI - 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG - 28 291 € HT

ADA - VA08691 - 070417

## SIEP DOMBES-SAÔNE

# AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : SIEP DOMBES-SAÔNE

Objet du marché : Extensions diverses et lotissements accord cadre à bon de commande

Type d'avis : Avis d'attribution

Type de procédure : Procédure adaptée

Catégorie : Travaux

Support(s) de passation

La date de l'avis est le vendredi 7 mai 2017

Marché unique

Ce marché a été attribué

Attributaire : SOTY (CP - 09824)

Montant Maximum : 150 000 euros HT

Montant Maximum : 800 000 euros HT

Date d'attribution du marché : 27/02/2017

ADA - VA08612 - 070417

## ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'AIN  
Bureau de l'aménagement et de l'urbanisme

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE

Objet : Commune de SAINT-GENIS-POUILLY - Enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'acquisition de terrain nécessaires au projet d'extension des équipements sportifs sur le territoire de la commune de SAINT-GENIS-POUILLY.

Par arrêté préfectoral, en date du 6 mars 2017, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire dans les formes déterminées par le code de l'urbanisme pour cause d'utilité publique.

A cet effet, les plans du dossier d'utilité publique et du dossier parcellaire, ainsi que les deux registres d'enquêtes sont déposés à la mairie de SAINT-GENIS-POUILLY, pendant 10 jours consécutifs, du 3 avril 2017 au 21 avril 2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie, et enregistrer éventuellement ses observations sur les registres, ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-GENIS-POUILLY, ou au maire en cas de commune à population inférieure à 3 500 habitants. Cet avis sera publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Ain à l'adresse suivante : [www.ain.pref.gouv.fr](http://www.ain.pref.gouv.fr)

Le commissaire-enquêteur recueille les observations du public à la mairie de SAINT-GENIS-POUILLY les :

- 3 avril 2017 de 09h00 à 12h00
- 12 avril 2017 de 16h00 à 18h00
- 21 avril 2017 de 14h00 à 17h00.

M. Daniel ROBIN, directeur assurance en retraite, désigné par le Tribunal administratif de LYON en qualité de commissaire-enquêteur, procédera en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus précitées. Le commissaire-enquêteur fera connaître son avis dans un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur relatif à la déclaration d'utilité publique du projet, à la Préfecture de l'Ain - Bureau de l'aménagement et de l'urbanisme et à la mairie de SAINT-GENIS-POUILLY pendant le délai d'un an, à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Ain pendant un an.

Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités d'expropriation, les personnes intéressées, autres que les propriétaires, usufructuaires, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'usufruit, d'habitation ou d'usage et qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenus de se faire connaître et d'acquiescer, dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi elles seront déclarées de tous droits à indemnité.

Les immeubles concernés sont situés sur le territoire de la commune de SAINT-GENIS-POUILLY et figurent sur le récépissé parcellaire déposé dans la commune

EMO - VA084897 - 070417

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service installations classées

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de ANNONCIN-CHATELANS  
du 5 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus

L'enquête d'une durée de 31 jours concerne la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une centrale de chaleur, de mise en service d'une station de traitement de produits minéraux et d'une activité de recyclage par co-incinération située lieu-dit 'Les Côtes', sur la commune d'ANNONCIN-CHATELANS présentée par la société Carrière d'Annoncin (Sageo soci. 50 chemin des Esbards, 01310 POLLAT).

Le dossier de demande d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable en mairie d'ANNONCIN-CHATELANS pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de la mairie. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la protection des populations - service installations classées (DOPP), 22 avenue Doyen Louis Weil, 90000 Grenoble (Tél. 04 65 02 40 94).

Le commissaire-enquêteur M. Jean-François AYMOLZ, recueille les observations et propositions du public en mairie d'ANNONCIN-CHATELANS :

- mercredi 5 avril 2017 de 09h00 à 12h00
- jeudi 13 avril 2017 de 09h00 à 12h00
- mardi 18 avril 2017 de 16h00 à 18h00
- mercredi 26 avril 2017 de 09h00 à 12h00
- vendredi 5 mai 2017 de 16h00 à 18h00 (dernier).

Pendant la durée de l'enquête, ces observations et propositions pourront également être adressées au commissaire-enquêteur par écrit, en mairie d'ANNONCIN-CHATELANS, ou par voie électronique à : [dpp-ic@ain.gouv.fr](mailto:dpp-ic@ain.gouv.fr)

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Thierry DANHEMULLER, gérant de la société Carrière d'Annoncin (Tél : 04 74 22 21 45), ou consultée dans le dossier mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en ligne ([www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)).

Toute personne intéressée pourra, à l'issue de l'enquête publique, prendre connaissance, à la DOPP de l'Ain et au maire d'ANNONCIN-CHATELANS, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, qui seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en ligne, précité.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation soumise au respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Ain.

EMO - VA084896 - 070417